

NEF

2001-2004 : les sortants de l'enseignement supérieur face au marché du travail

*Jean-François Giret, Mickaële Molinari-Perrier et
Stéphanie Moullet*

**NOTES
EMPLOI
FORMATION**

21

mars 2006

Enquête « Génération 2001 »

Céreq

Déjà parus

■ ***Femmes à l'entrée du marché du travail : un retard salarial en partie inexpliqué***

Arnaud Dupray, Stéphanie Moullet
NEF 12, mars 2004

■ ***Décalages entre emploi et formation. Comparaison des emplois aidés et non aidés***

Laurence Lizé
NEF 13, avril 2004

■ ***Formation et professionnalisation des nouveaux conseillers de l'ANPE***

Alexandra d'Agostino, Christophe Guitton, Agnès Legay
NEF 14, avril 2004

■ ***Validation des acquis de l'expérience : objectif partagé, pratiques diversifiées***

Chantal Labruyère, José Rose
NEF 15, mai 2004

■ ***Une mise en regard de mesures usuelles de la (non-)qualification***

Gaël Ryk
NEF 16, juin 2004

■ ***Parcours des jeunes à la sortie du système éducatif et déclassement salarial***

Emmanuelle Nauze-Fichet, Magda Tomasini
NEF 17, juillet 2004

■ ***L'action de se former et son initiative***

Jacques Trautmann
NEF 18, septembre 2004

■ ***La formation continue dans les trajectoires précaires***

Coralie Pérez, Gwenaëlle Thomas
NEF 19, octobre 2004

■ ***Retournement démographique et gestion des compétences dans les établissements publics de recherche finalisée***

Agnès Legay, Sylvie Monchatre
NEF 20, novembre 2005

La liste complète des NEF parues peut être consultée
sur le site internet du Céreq

www.cereq.fr

La collection Notes Emploi Formation regroupe des textes qui présentent des résultats d'études réalisées dans le cadre des activités du Céreq et de son réseau. Elle propose des analyses récentes sur les diverses dimensions de la relation entre formation et emploi. Ces notes, éventuellement amendées et enrichies, pourront être ultérieurement publiées sur d'autres supports.

Synthèse

Ce document analyse, à partir des données de l'enquête « Génération 2001 », les conditions d'insertion professionnelle des jeunes sortis de l'enseignement supérieur à cette date. Ces jeunes ont dû faire face entre 2001 et 2004 à une conjoncture qui s'est considérablement dégradée. Ainsi, leur taux de chômage, de 11 % en mars 2004, représente presque le double du taux de chômage en mars 2001 des jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 1998. Pourtant, ce taux de chômage reste largement inférieur à celui de l'ensemble de la génération qui était de 16 % en 2004. Globalement, 71 % des jeunes en emploi sont en contrat à durée indéterminée trois ans après leur sortie de l'enseignement supérieur et 74 % occupent des emplois de cadre ou de profession intermédiaire. Cependant, l'accès au statut cadre est minoritaire pour les formations en dessous de bac+5.

Les conditions d'insertion professionnelle sont loin d'être homogènes pour tous les sortants du supérieur. Ceux qui sortent sans aucun diplôme ont particulièrement pâti de la détérioration de la conjoncture. En revanche, certains diplômés voient leurs débouchés professionnels préservés : c'est le cas des diplômés des écoles de la santé et du social et, dans une moindre mesure, des BTS et DUT.

Cette étude donne également des éclairages particuliers sur des populations spécifiques de sortants du supérieur, soit parce que leur insertion est problématique (jeunes sans diplôme supérieur au bac), soit parce que l'évolution de l'offre de formation rend pertinente l'analyse de leurs premières années de vie active. C'est le cas des licences professionnelles qui entrent en 2001 pour la première fois sur le marché du travail. C'est aussi le cas des jeunes issus de la filière STAPS dont les effectifs ont très fortement augmenté ces dernières années.

Représentant près d'un quart de la population issue de l'enseignement supérieur, les jeunes qui ont entamé un cursus de formation après le bac sans pour autant obtenir de diplôme supérieur ont les plus grandes difficultés à s'insérer : 19 % d'entre eux sont au chômage trois ans après leur sortie de formation initiale. La situation est encore plus critique pour les jeunes en échec au DEUG après un bac professionnel ou technologique à la recherche d'un emploi pour 22 % d'entre eux. Quand ils travaillent en mars 2004, la qualité de cet emploi fait problème : ainsi, la part des emplois à durée limitée est la plus élevée de tous les sortants de l'enseignement supérieur.

Les titulaires d'une licence professionnelle présentent une stabilisation dans l'emploi de mars 2004 plus forte et des rémunérations plus élevées que les détenteurs de licences générales. Comparativement aux diplômés de STS et d'IUT, l'année supplémentaire sanctionnée par l'obtention de la licence professionnelle apparaît comme un avantage sur le marché du travail en termes de qualifications des emplois obtenus et de salaires, en particulier pour les spécialités industrielles. Les emplois de technicien ou de profession intermédiaire constituent les débouchés les plus fréquents.

Les sortants de la filière STAPS sont eux moins touchés par le chômage que les autres sortants de l'université mais leurs emplois sont fréquemment à durée limitée. Dans 53 % des cas, ces emplois sont exercés dans des domaines autres que le sport. Ce sont surtout les non-diplômés de premier cycle et les détenteurs de DEUG ou DEUST qui ont des emplois sans lien avec les activités physiques et sportives (respectivement 76 % et 56 % d'entre eux).

AUTEURS

- Jean-François Giret, Céreq.
- Mickaële Molinari-Perrier, Céreq.
- Stéphanie Moullet, Céreq.

Sommaire

Introduction	5
1. Portrait d'une génération de sortants de l'enseignement supérieur	7
1.1. Un quart des jeunes sortent du supérieur en échec au niveau bac+2	7
1.2. Les femmes sont plus nombreuses à la sortie des premiers et des deuxièmes cycles	7
1.3. Près d'un jeune sur deux achève son parcours de formation initiale à l'université, hors IUT	7
1.4. Des séjours à l'étranger plus fréquents pour les grandes écoles et les troisièmes cycles	8
2. L'insertion en 2004 : des difficultés accrues mais des débouchés préservés pour certaines filières	8
2.1. Les diplômés d'écoles d'ingénieurs : les salaires parmi les plus élevés	9
2.2. Les jeunes titulaires de doctorats : des insertions diverses selon la discipline et le mode de financement de la thèse	12
2.3. Bac+5 à l'université : un atout pour accéder aux emplois plus qualifiés	14
2.4. Les diplômés de l'enseignement supérieur professionnel court résistent à la crise	15
2.5. Les diplômés d'écoles de santé et du social de niveau bac+2 : une insertion rapide et des formations rentables.....	17
2.6. L'échec au concours d'enseignement du secondaire ou de professeur des écoles n'est pas synonyme de mauvaise insertion.....	17
3. Les sortants sans diplôme de l'enseignement supérieur : une population en difficulté.....	17
4. Les licences professionnelles : un atout pour entrer dans la vie active dans une conjoncture difficile	22
5. La filière STAPS : des formations attractives mais des débouchés professionnels très inégaux... ..	27
5.1. Des taux de chômage faibles au bout de trois ans, mais des emplois à durée limitée	28
5.2. Un emploi sur deux est en rapport avec le sport.....	29
Références bibliographiques.....	33
Annexes	35

Introduction

Ce document présente les principaux résultats concernant l'insertion professionnelle des jeunes sortants de l'enseignement supérieur en 2001. Il est basé sur l'enquête « Génération 2001 » du Céreq qui permet de retracer les trois premières années de vie active des jeunes issus de différents niveaux de formation. Contrairement à l'enquête générationnelle précédente portant sur des sortants du système éducatif en 1998, l'entrée dans la vie active de la Génération 2001 se fait dans une conjoncture économique qui n'a cessé de se dégrader entre le troisième trimestre 2001 et mars 2004 au moment où les jeunes ont été interrogés. En effet, si en juin 2001 le contexte était plutôt favorable lorsque la majorité de la cohorte est entrée sur le marché du travail, il s'est ensuite détérioré au point que, trois ans après la fin de leurs études, le taux de chômage de la génération est redevenu aussi élevé qu'à son entrée sur le marché du travail, de plus de 16 % (Marchal, Molinari-Perrier et Sigot 2004).

Dans la succession des enquêtes générationnelles du Céreq, l'échantillon retenu pour « Génération 2001 » est destiné à livrer un éclairage intermédiaire entre deux grandes enquêtes sur les cheminements professionnels en début de vie active. L'échantillon est donc relativement limité par rapport à l'enquête précédente. Il ne permet pas la production d'indicateurs d'insertion détaillés par spécialités fines comme cela a été possible pour « Génération 98 » (Giret, Moullet et Thomas 2003). Cette enquête présente cependant l'intérêt d'avoir sur-échantillonné certaines populations de sortants du système éducatif dont l'étude de l'insertion pouvait être particulièrement intéressante dans le contexte actuel de l'évolution de l'offre de formation. C'est notamment le cas des licences professionnelles créées en 1999 et dont les diplômés sont sortis pour la première fois sur le marché du travail en 2001, l'année de l'enquête. C'est également le cas de la filière STAPS qui a connu au milieu des années 1990 une forte augmentation des inscriptions en première année du fait de la disparition de la sélection à l'entrée.

La première section du document fournit des éléments de cadrage relatifs à la population des sortants de l'enseignement supérieur. La deuxième section détaille les différences d'insertion selon les principaux diplômes et spécialités de formation de l'enseignement supérieur. Les sections suivantes apportent des éclairages particuliers sur certains niveaux de sortie de l'enseignement supérieur. La troisième section se focalise sur le devenir professionnel des sortants de première et deuxième année d'enseignement supérieur en situation d'échec. Les premiers résultats concernant « Génération 2001 » ont montré que ces jeunes ont eu sur le marché du travail des difficultés d'insertion nettement plus élevées que les autres diplômés de l'enseignement supérieur mais également de l'enseignement secondaire (Céreq 2005). Les quatrième et cinquième sections analysent l'insertion des deux populations qui ont fait l'objet d'extensions complémentaires dans l'enquête, les jeunes issus d'une licence professionnelle ainsi que ceux sortant d'une formation STAPS.

L'ENQUÊTE « GÉNÉRATION 2001 »

Réalisée par le Céreq au printemps 2004, cette enquête concerne un échantillon de 25 000 jeunes sortis de formation initiale en 2001 de tous les niveaux et de toutes les spécialités de formation, parmi les 762 000 jeunes qui, cette année-là, ont quitté pour la première fois le système éducatif. L'échantillon se compose de 10 000 individus de tous niveaux de formation représentatifs au niveau national et 15 000 individus interrogés dans le cadre d'extensions réalisées à la demande de régions et de ministères.

Elle succède à l'enquête « Génération 98 » et poursuit le même objectif : analyser les premières années de vie active au regard de la formation initiale.

Contrairement à l'enquête précédente, la Génération 2001 ne donne lieu qu'à une seule interrogation au terme de la troisième année de vie active. Son objet premier est de permettre la réactualisation d'indicateurs d'insertion. L'enquête s'est déroulée par entretiens téléphoniques, de vingt minutes en moyenne, avec une saisie simultanée des réponses sur ordinateur (système CATI – Computer Assisted Telephone Interview).

Génération 2001 et le champ de l'enseignement supérieur

Le champ de l'enquête couvre l'ensemble des sortants de l'université, du premier au troisième cycle, qu'ils aient ou pas obtenu le diplôme correspondant à la classe de sortie, y compris les étudiants de nationalité étrangère. Le champ concerne aussi les sortants, diplômés ou non, de STS et d'IUT, d'écoles d'ingénieurs et de commerce, d'écoles d'art et d'architecture. Les sortants de la filière Santé sont également interrogés ainsi que ceux issus d'écoles de la santé et du social. Enfin, les sortants d'IUFM font partie de l'enquête. Portant sur des sortants 2001, le champ de l'enquête ne prend pas en compte les conséquences de la réforme LMD sur les diplômes.

À cela s'ajoutent les extensions de l'enquête sur les champs suivants :

- les formations STAPS à la demande de la Direction de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation nationale, en collaboration avec l'Observatoire national des métiers de l'animation et du sport (ONMAS) ;
- les diplômés de thèse, à la demande de la Direction de l'enseignement supérieur et de la Direction de la technologie du ministère de l'Éducation nationale ;
- les sortants de licences professionnelles.

En revanche, sont exclus du champ de l'interrogation :

- les écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère de la Défense,
- les écoles de notariat,
- les écoles juridiques,
- les écoles normales supérieures,
- les élèves sortis non diplômés de certaines écoles de l'enseignement supérieur.

1 | Portrait d'une génération de sortants de l'enseignement supérieur

1.1. Un quart des jeunes sortent du supérieur en échec au niveau bac+2

En 2001, 48 % de la génération des sortants de formation initiale quittent l'enseignement supérieur, ce qui représente environ 368 000 jeunes. Parmi eux, 74 000 sont titulaires d'un troisième cycle universitaire ou sont issus d'une grande école. 73 000 sortent d'un deuxième cycle (y compris d'une première année d'IUFM). Mais la majorité des sortants quittent l'enseignement supérieur en dessous de la licence. 93 000 sont diplômés d'une formation professionnelle courte en STS ou IUT, auxquels s'ajoutent près de 43 000 jeunes diplômés de différentes formations de niveau bac+2. Enfin, environ 84 000 jeunes sont sortis de l'enseignement supérieur en 2001 après un échec à un diplôme de niveau bac+2, soit 25 % des sortants de l'enseignement supérieur. Ils sont majoritairement issus d'un premier cycle universitaire (54 200). Mais plus de 30 000 ont été dans une situation d'échec dans une filière professionnalisée de l'enseignement supérieur (des BTS et dans une moindre mesure des DUT).

1.2. Les femmes sont plus nombreuses à la sortie des premiers et des deuxièmes cycles

Les femmes représentent 54 % des sortants du supérieur, elles constituent 62 % des sortants de deuxième cycle et 48 % des troisièmes cycles et grandes écoles. À la sortie des écoles d'ingénieurs, on comptabilise une jeune femme pour quatre hommes. Pour les sorties des deuxième et troisième cycles universitaires, la filière des Lettres est la plus féminisée avec 77 % de jeunes filles, suivie des filières Droit et Sciences humaines avec 69 %. À l'inverse, en Sciences exactes et naturelles, 65 % des sortants sont des hommes. Les femmes sont largement surreprésentées à l'issue des formations de santé et social de niveau bac+2 (84 %) ainsi que de l'IUFM (71 %). La distinction sexuée traditionnelle en termes de spécialité est aussi très nettement marquée pour les formations professionnelles courtes : les sortants de STS ou d'IUT tertiaires sont pour 72 % des jeunes filles contre seulement 19 % quand il s'agit de spécialités industrielles.

1.3. Près d'un jeune sur deux achève son parcours de formation initiale à l'université, hors IUT

Près d'un jeune sur deux quitte l'enseignement supérieur à l'issue d'une formation universitaire, à l'exclusion des IUT. Un sur dix est issu d'une école d'ingénieurs, d'une école de commerce ou d'une autre école de niveau bac+4 ou bac+5. Environ 6 % des sortants sont issus d'une école de santé ou du social de niveau bac+2.

En 2001, un jeune sur deux sortant de l'enseignement supérieur a plus de 23 ans. Les docteurs sont âgés de 29 ans en moyenne. Les détenteurs d'un DEA ou DESS ont en moyenne 25 ans comme les sortants d'écoles d'ingénieurs ou de commerce. À la fin de leurs études, les jeunes en possession d'une maîtrise, d'une licence ou d'un DEUG ont le même âge en moyenne : 24 ans. Enfin, les diplômés à l'issue des formations dispensées en STS et IUT ont en moyenne 21 ans, soit un an de moins que les jeunes en échec à ce niveau de formation.

1.4. Des séjours à l'étranger plus fréquents pour les grandes écoles et les troisièmes cycles

Globalement, 20 % des diplômés de l'enseignement supérieur ont effectué un séjour à l'étranger dans le cadre de leurs études. Les diplômés des écoles d'ingénieurs et des écoles de commerce sont les plus nombreux à partir à l'étranger durant leurs études : environ un sur deux déclare avoir été à l'étranger. Un quart des jeunes docteurs affirment également être partis à l'étranger avant l'obtention de la thèse contre un cinquième des diplômés de DESS et DEA. En dessous de bac+5, près de 15 % des jeunes indiquent avoir effectué un séjour à l'étranger.

Pour un peu plus de la majorité des diplômés du supérieur (57 %), ce séjour a duré au moins trois mois. Dans l'ensemble, les raisons de cette mobilité sont principalement liées à la recherche d'une expérience professionnelle ou d'un séjour d'études. Près de 40 % indiquent un stage dans une entreprise ou une administration d'un pays étranger et plus de 30 % déclarent avoir poursuivi leurs études dans un établissement de formation. 7 % affirment également avoir combiné ces deux possibilités. Mais 22 % indiquent d'autres raisons, qui vont du séjour strictement linguistique à des missions humanitaires. Enfin, pour 57 % des jeunes, la langue principalement parlée durant le séjour a été l'anglais, suivie du français pour 15 %, de l'allemand pour 12 %, de l'espagnol pour 10 % ou d'autres langues pour 6 %.

2 | L'insertion en 2004 : des difficultés accrues mais des débouchés préservés pour certaines filières

Avec un taux de chômage de 11 % après trois ans de vie active, les sortants 2001 de l'enseignement supérieur sont dans une situation plus difficile que leurs prédécesseurs de la Génération 98 pour lesquels le taux de chômage était de 6 %. Cependant, leur position face au chômage reste globalement plus favorable que celle des sortants de l'enseignement secondaire. En mars 2004, 16 % de l'ensemble de la « Génération 2001 » est au chômage. Les sortants de l'enseignement supérieur sont également plus nombreux à accéder à un emploi stable : 71 % d'entre eux occupent un contrat à durée indéterminée (CDI) ou sont fonctionnaires, contre 67 % pour l'ensemble de la génération. Quant aux salaires perçus par les sortants du supérieur, ils suivent à partir du bac+2 la hiérarchie des diplômes, au sommet de laquelle se trouvent les diplômés d'écoles d'ingénieurs et les docteurs.

Cette hiérarchie des diplômés est également déterminante pour expliquer l'accès aux emplois de cadre trois ans après la sortie du système éducatif. En dessous de bac+5, l'accès à l'emploi de cadre est difficile : seulement 36 % des diplômés de maîtrise, 26 % des diplômés de licence ou 13 % des détenteurs de DUT ont obtenu un emploi de cadre en mars 2004. En revanche, pour les diplômés de DEA ou de DESS, le taux de cadre s'élève à 68 %. Il est de 88 % pour les docteurs et dépasse les 90 % pour les diplômés d'écoles d'ingénieurs.

L'analyse détaillée révèle néanmoins des cassures dans l'effet linéaire de la hiérarchie des diplômes. Ainsi, le taux de chômage le plus faible est celui des diplômés des écoles de la santé et du social de niveau bac+2 (les écoles d'infirmières, celles d'assistantes sociales...). Proche de 2 %, il montre clairement que l'insertion des jeunes ne pose pas de problème pour les sortants de ces filières. Concernant le taux d'accès à un CDI ou un emploi de fonctionnaire, celui des jeunes docteurs (de 62 %) est inférieur de 5 points à celui de l'ensemble de la génération et inférieur de 9 points à celui de l'ensemble des sortants de l'enseignement supérieur. Seuls, les jeunes sortants de l'enseignement supérieur sans aucun diplôme ont un peu plus de difficultés à trouver un contrat stable.

Si le retournement de la conjoncture économique a influencé la situation professionnelle des diplômés trois ans après leur sortie, il a également modifié la rapidité de leur stabilisation sur le marché du travail. Les sortants de l'enseignement supérieur sont entrés en 2001 sur un marché du travail plutôt porteur pour les diplômés, mais qui s'est considérablement dégradé par la suite. De ce fait, leur taux de chômage qui a baissé de 12 % à 8 % entre mars 2002 et mars 2003, a augmenté entre mars 2003 et 2004 pour revenir quasiment en mars 2004 (11 %) à son niveau de mars 2002. Ces évolutions, qui varient selon le niveau de diplôme, ont eu pour conséquence d'accentuer les différences relatives de taux de chômage entre diplômés. Ce sont les sortants de l'enseignement supérieur sans diplôme qui ont vu leur situation se détériorer le plus (leur taux de chômage est passé de 13 à 18 % entre mars 2002 et mars 2004). Inversement, les diplômés de DUT et d'écoles d'ingénieurs ont vu leur situation s'améliorer sensiblement au cours de la même période.

2.1. Les diplômés d'écoles d'ingénieurs : les salaires parmi les plus élevés

Plus de la moitié des jeunes qui sortent d'écoles d'ingénieurs ont un salaire mensuel, primes incluses, qui dépasse 2 100 euros après trois années sur le marché du travail. Ce salaire les place au sommet de la hiérarchie des diplômés du supérieur. En 2004, la quasi-totalité d'entre eux occupe un emploi à durée indéterminée et neuf sur dix sont cadres. Sur ces derniers critères, les ingénieurs ont une insertion plus favorable que celle des docteurs dans leur ensemble, et bien plus avantageuse que celle des détenteurs de DEA ou DESS.

Avec 6 % en mars 2004, les diplômés d'écoles d'ingénieurs présentent le taux de chômage parmi les plus faibles du supérieur. Cependant, ils ne sont pas ceux pour lesquels l'accès à l'emploi est le plus rapide. En effet, deux sur dix passent plus de six mois au chômage en trois ans, et 8 % plus d'une année, proportion identique à celle de l'ensemble des sortants du supérieur. 18 % mettent plus de six mois avant de trouver leur premier emploi, soit 5 points de plus que pour l'ensemble des jeunes avec un cursus supérieur.

Tableau 1

INDICATEURS D'INSERTION SELON LE DIPLÔME DE SORTIE DE FORMATION INITIALE – SITUATION TROIS ANS APRÈS LA FIN DES ÉTUDES

	Effectif total	Part de CDI (y compris fonctionnaires) (en %)	Part des cadres (en %)	Part de cadres et professions intermédiaires (en %)	Part des emplois dans le secteur public (en %)	Salaire médian net mensuel (en euros)
Écoles ingénieurs	17 700	92	89	99	6	2 100
Doctorat diplômés (y. c. secteur de la Santé)	14 400	62	88	98	49	2 050
DEA et DESS diplômés, (y. c. doctorats non diplômés)	28 000	74	63	95	24	1 733
Écoles de commerce et autres écoles bac+4, bac+5	16 200	79	57	93	8	1 900
Maîtrises diplômés (y. c. bac+5 non diplômés)	26 000	65	36	83	34	1 431
Licences diplômés (y. c. maîtrises non diplômés)	23 700	65	26	78	46	1 300
DEUG diplômés (y. c. licences non diplômés)	19 500	70	19	66	38	1 297
DEUG non diplômés*	54 300	60	15	55	25	1 200
DUT diplômés	18 300	75	13	69	10	1 300
BTS diplômés	74 200	72	7	56	11	1 223
BTS/DUT non diplômés*	29 600	66	6	41	15	1 192
IUFM concours réussi	12 300	98	48	100	100	1 524
IUFM concours échoué	10 500	64	36	90	74	1 372
Écoles santé-social niveau bac+2	23 000	77	0	99	59	1 524
Total	367 700	71	28	74	29	1 400

Source : Céreq, enquête « Génération 2001 ».

* sont inclus les jeunes sortis en 2001 non diplômés de DEUG, BTS ou DUT mais qui par ailleurs ont précédemment obtenu un autre diplôme du supérieur.

Tableau 2
ÉVOLUTION DES TAUX DE CHÔMAGE

	Taux de chômage en mars 2002 (%)	Taux de chômage en mars 2003 (%)	Taux de chômage en mars 2004 (%)
Écoles d'ingénieurs	15	8	6
Doctorat diplômés (y. c. secteur de la Santé)	10	7	9
DEA et DESS diplômés (y. c. doctorat non diplômés)	21	10	12
Écoles de commerce et autres écoles bac+4, bac+5	18	10	13
Maîtrises diplômés (y. c. bac+5 non diplômés)	20	12	13
Licences diplômés (y. c. maîtrises non diplômés)	10	8	11
DEUG diplômés (y. c. licences non diplômés)	10	7	10
DEUG non diplômés*	13	12	18
DUT diplômés	12	11	6
BTS diplômés	11	7	9
BTS/DUT non diplômés*	13	13	18
IUFM concours réussi	0	0	0
IUFM concours échoué	4	7	5
Écoles santé-social niveau bac+2	2	1	2
Total	12	8	11

Source : Céreq, enquête « Génération 2001 ».

* sont inclus les jeunes sortis en 2001 non diplômés de DEUG, BTS ou DUT mais qui par ailleurs ont précédemment obtenu un autre diplôme du supérieur.

2.2. Les jeunes titulaires de doctorats¹ : des insertions diverses selon la discipline et le mode de financement de la thèse

Le retournement de la conjoncture au second semestre 2001 n'a pas épargné les titulaires de doctorat qui ont vu leur taux de chômage dépasser les 10 %, trois ans après la soutenance de leur thèse. Même si le taux de chômage des jeunes docteurs est inférieur de cinq points à celui de l'ensemble des jeunes sortis en 2001, il reste largement supérieur à celui des diplômés des écoles d'ingénieurs. Seuls les docteurs financés durant leur thèse par une bourse CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche) et ayant donc bénéficié pour la majorité d'entre eux d'une expérience professionnelle dans une entreprise, ont eu moins de difficultés sur le marché du travail. Leur taux de chômage, légèrement supérieur à 6 %, est stable depuis 1999 et comparable à celui des diplômés d'écoles d'ingénieurs, mais leur rémunération est plus élevée. Les allocataires de recherche, bénéficiant d'un financement public pour faire leur thèse, ont un taux de chômage de 9 %, légèrement inférieur à celui de l'ensemble des docteurs.

Tableau 3
SITUATION PROFESSIONNELLE DES DOCTEURS, TROIS ANS APRÈS LEUR THÈSE

	Taux de chômage en mars 2004 (%)	Emploi à durée limitée en mars 2004 (%)	Part des emplois dans le secteur public en mars 2004 (%)	Salaire médian net mensuel en mars 2004 (en euros)
Maths, physique	7	21	69	2 000
Méca, élec. sc. ing., info.	6	13	49	2 100
Chimie	14	30	52	2 000
Sc. vie et terre	11	32	60	1 950
Droit, sc. éco., gestion	11	24	69	1 830
Lettres et sciences humaines	17	22	74	1 900
Ensemble des docteurs	11	24	62	1 980
<i>dont docteurs CIFRE</i>	<i>6</i>	<i>17</i>	<i>23</i>	<i>2 300</i>
<i>dont docteurs allocataires de recherche</i>	<i>9</i>	<i>23</i>	<i>69</i>	<i>1 980</i>

Source : Céreq, enquête « Génération 2001 » - Extension docteurs.

Champ : jeunes docteurs de moins de 35 ans, de nationalité française, hors Santé.

¹ Nous nous focalisons ici sur les jeunes docteurs de moins de 35 ans, de nationalité française, primo-sortants hors médecine et pharmacie. Pour une analyse plus détaillée de l'insertion des docteurs, voir Giret (2005).

Les difficultés d'insertion varient également selon la discipline de la thèse. Même si les écarts se sont resserrés depuis la fin des années 1990, les jeunes docteurs, en fonction de la spécialité de la thèse, n'auront pas les mêmes débuts de carrière professionnelle. En sciences exactes, il convient de séparer les Sciences de l'ingénieur ainsi que les disciplines liées aux Mathématiques et à la Physique où les conditions d'insertion restent relativement bonnes, et les Sciences de la vie et de la terre et surtout la Chimie où le taux de chômage est proche de 14 %. Les docteurs en Lettres et sciences humaines sont toujours les plus touchés par le chômage, bien que leur situation se soit légèrement améliorée depuis la fin des années 1990 contrairement à la tendance générale. Ceci s'explique en large partie par la part élevée de l'emploi dans le secteur public dans les débouchés professionnels des docteurs de Lettres et sciences humaines qui ont, de ce fait, moins souffert de la détérioration de l'emploi dans le secteur privé.

Globalement, la part importante des emplois dans le secteur public, qu'il s'agisse d'emplois de fonctionnaire ou pas, caractéristique récurrente des débouchés professionnels des docteurs, avait sensiblement diminué au cours de l'embellie économique de la fin de la décennie 1990 : deux docteurs sur trois étaient dans le secteur public en 1997 et un docteur sur deux en 2001. Elle est remontée en 2004 et revient au même niveau qu'en 1999, soit 62 % des emplois. Cette évolution est due à la part croissante des emplois occupés dans le secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur, représentant près de 47 % des emplois occupés en 2004 par les jeunes docteurs, majoritairement des enseignants-chercheurs, des chercheurs titulaires et ingénieurs de recherche mais également des emplois non statutaires (attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), stages post-doctoraux...). Plus de 15 % des docteurs en emploi sont également dans la Fonction publique mais hors du secteur de la recherche, la grande majorité d'entre eux étant alors employée dans l'enseignement secondaire. En revanche, la part des débouchés dans le secteur de la recherche privée est relativement stable et représente 19 % des docteurs en emploi. Ce sont donc les débouchés dans le secteur privé hors recherche qui ont diminué (de 29 % à 19 %), les jeunes docteurs sortis en 2001 ayant opté pour des emplois dans le secteur public.

Les modes de financement de la thèse sont déterminants dans l'explication des débouchés professionnels trois ans après l'obtention du doctorat. Là encore, les résultats sont cohérents avec la logique du dispositif CIFRE : moins d'un jeune sur quatre ayant bénéficié de ce dispositif s'oriente vers le secteur public alors que 69 % des allocataires de recherche sont en mars 2004 en emploi dans le public. Inversement, 43 % de boursiers CIFRE occupent un emploi dans la recherche privée contre 15 % des allocataires de recherche. Plus d'un allocataire sur deux occupe un emploi dans la recherche publique ou l'enseignement supérieur mais seulement un boursier CIFRE sur sept. La discipline choisie durant la thèse est également très importante : en Lettres et sciences humaines, trois emplois sur quatre sont dans le secteur public et un sur deux est dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche publique. Le poids de la recherche privée y est en revanche négligeable. Dans les disciplines de sciences exactes, la répartition des débouchés entre recherche privée/enseignement supérieur et recherche publique est plus nuancée, même si cette dernière est majoritaire dans toutes les disciplines. En sciences de l'ingénieur, un jeune docteur sur trois travaille dans la recherche privée.

Tableau 4

LES DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS DES JEUNES DOCTEURS, TROIS ANS APRÈS LEUR THÈSE

Mars 2004	Recherche		Hors recherche	
	chercheurs et enseignants-chercheurs du public (%)	chercheurs du privé (%)	professions hors de la recherche dans le public (%)	professions hors de la recherche dans le privé (%)
Maths physique	56	22	13	9
Méca, élec. sc. ing., info.	43	32	6	19
Chimie	43	30	9	18
Sc. vie et terre	45	20	16	19
Droit, sc. éco., gestion	50	18	6	26
Lettres et sc. humaines	49	5	26	20
Ensemble des docteurs	47	19	15	19

Source : Céreq, enquête « Génération 2001 » - Extension docteurs.

Champ : jeunes docteurs de moins de 35 ans, de nationalité française, hors Santé.

2.3. Bac+5 à l'université : un atout pour accéder aux emplois plus qualifiés

Avec des taux de chômage entre 11 et 13 % après trois ans de vie active, les diplômés de deuxième et troisième cycle de l'université, à l'exclusion des docteurs, ont davantage de difficultés à trouver un emploi que les détenteurs de diplômes professionnels de bac+2.

Parmi les jeunes sortis diplômés de l'université en 2001, c'est l'obtention d'un diplôme de bac+5, DEA ou DESS qui assure une qualité d'insertion bien meilleure que pour les diplômes de niveau inférieur. Les détenteurs d'une maîtrise sont seulement 36 % à être cadres en mars 2004 alors que l'accès à ce statut est deux fois plus fréquent pour les jeunes possédant un DEA ou un DESS. Ces derniers sont également plus souvent en emploi à durée indéterminée (74 % d'entre eux) que ne le sont les diplômés de maîtrise ou de licence (65 % pour chaque niveau de diplôme). En termes de rémunération, les jeunes quittant l'université avec un diplôme bac+5 ont un salaire médian supérieur de 21 % à celui des maîtrises et de 33 % à celui des licences. Ils sont enfin moins fréquemment dans des emplois du secteur public (un quart d'entre eux) que les autres diplômés de l'université (la moitié des licences étant dans ce type d'emploi après trois ans d'expérience).

Au-delà de l'effet du niveau de diplôme, la spécialité de formation initiale a également un impact sur l'insertion. Les diplômés de l'université en Lettres et sciences humaines présentent les taux de chômage les plus élevés en mars 2004, de l'ordre de 16 %, alors que 11 % des sortants de Droit, Économie ou Administration économique et sociale sont à la recherche d'un emploi à cette date. Les premiers sont aussi ceux qui sont le

moins souvent en emploi stable : la part des emplois en CDI ou de fonctionnaire est inférieure de 15 points à celle des sortants de Sciences exactes et naturelles ou de Droit et d'Économie. Enfin, avec un taux de 27 %, les diplômés de Lettres et sciences humaines sont deux fois moins souvent cadres que les diplômés de Sciences exactes et naturelles. Consécutivement, en mars 2004, leurs rémunérations sont plus faibles que celles des autres spécialités, de près de 20 % (à l'exception des STAPS, voir infra pour des détails sur l'insertion à l'issue de cette filière).

Tableau 5

**ENSEMBLE DES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ (HORS DOCTORAT RÉUSSI)
SITUATION TROIS ANS APRÈS LA FIN DES ÉTUDES**

	Taux de chômage en mars 2004 (%)	Part de CDI (y. c. fonctionnaires) (%)	Part de cadres (%)	Part de cadres et professions intermédiaires (%)	Part des emplois dans le secteur public (%)	Salaire médian net mensuel (en euros)
Droit, économie, gestion, AES	11	75	49	89	25	1 600
Lettres et sciences humaines	16	59	27	80	51	1 300
Sciences exactes et naturelles	13	75	57	89	26	1 620
STAPS	6	64	31	85	59	1 266
Total	13	68	43	86	35	1 478

Source : Céreq, enquête « Génération 2001 ».

2.4. Les diplômés de l'enseignement supérieur professionnel court résistent à la crise

La relative faiblesse des taux de chômage des détenteurs de BTS ou DUT est un constat récurrent. En mars 2004, ce taux est de 6 % pour les DUT, identique à celui des diplômés d'écoles d'ingénieurs. De 9 % pour les BTS, il reste nettement inférieur au chômage observé pour les jeunes en possession d'un DESS ou d'un DEA. Quatre jeunes sur dix accèdent immédiatement à un premier emploi dès la fin de leur formation initiale. Ils présentent les temps d'accès à un emploi en CDI (y compris fonctionnaire) les plus importants : six sur dix mettent au moins six mois pour obtenir un tel emploi.

Trois ans après leur entrée sur le marché du travail, ils sont plus de sept diplômés sur dix en emploi à durée indéterminée. De ce dernier point de vue, l'insertion des jeunes issus de STS ou d'IUT est semblable à celle des détenteurs de DEA ou DESS. La part des emplois en CDI est supérieure à celle des diplômés de DEUG, de licence ou même de maîtrise. En revanche, pour ce qui est du statut de l'emploi, les bac+2 professionnels se trouvent déclassés (sont employés ou ouvriers) dans 30 % des cas chez les DUT et dans 44 % des cas pour les BTS trois ans après la fin des études. Consécutivement, leur salaire est inférieur au salaire médian de l'ensemble des jeunes issus de l'enseignement supérieur. La moitié des titulaires de BTS notamment gagnent moins de 1 200 euros nets par mois.

Traditionnellement, l'insertion est de meilleure qualité à l'issue de BTS ou DUT industriels plutôt que tertiaires. Le taux de chômage en mars 2004 est de 7 % pour les filières industrielles, de trois points inférieur à celui des spécialités tertiaires. La distinction entre les spécialités de formation est également notable en matière de statut de l'emploi : 7 jeunes sur 10 issus de spécialités industrielles occupent un emploi de cadre ou une profession intermédiaire contre un sur deux diplômés de spécialités tertiaires, et 46 % seulement pour les spécialités commerce, vente, comptabilité et gestion.

La qualité de l'insertion des bac+2 professionnels tient aussi grandement à l'obtention du diplôme. Les sortants sans diplôme sont sanctionnés sur le marché du travail : leur taux de chômage à trois ans est le double de celui des détenteurs de diplôme. Près de 60 % des non-diplômés sont déclassés contre 40 % pour les diplômés (voir infra pour davantage de précisions sur les non-diplômés du supérieur).

Tableau 6
SORTANTS DE BTS OU DUT
SITUATION TROIS ANS APRÈS LA FIN DES ÉTUDES

	Taux de chômage en mars 2004 (%)	Part de CDI (y compris fonctionnaires) (%)	Part des cadres (%)	Part des cadres et professions intermédiaires (%)	Part des emplois dans le secteur public (%)	Salaire médian net mensuel (en euros)
Spécialités industrielles	7	76	7	71	8	1 300
Spécialités tertiaires	10	70	9	50	13	1 200
Total diplômés	9	72	8	59	11	1 246
Non diplômés	18	66	6	41	15	1 192

Source : Céreq, enquête « Génération 2001 ».

2.5. Les diplômés d'écoles de santé et du social de niveau bac+2 : une insertion rapide et des formations rentables

L'insertion des diplômés d'écoles du secteur de la santé et du social sur le marché du travail se fait sans aucune difficulté. Avec 2 % de chômage après trois ans de vie active comme après une année seulement passée sur le marché du travail, ces diplômés présentent les taux les plus faibles du supérieur. Leur accès à l'emploi à durée indéterminée est très rapide, inférieur à trois mois pour 88 % d'entre eux. De plus, 77 % d'entre eux ont un emploi à durée indéterminée en 2004, proportion supérieure à celle des diplômés de l'université et ce, quel que soit le niveau de fin d'études. Aucun jeune issu de ces formations n'est déclassé trois ans après son entrée sur le marché du travail. La moitié de ces diplômés gagne plus de 1 500 euros nets mensuels, soit 9 % de plus que l'ensemble des sortants de l'enseignement supérieur. Leur salaire est également supérieur à la rémunération des sortants de niveau III de formation, et dépasse aussi, de 22 %, le salaire des diplômés de BTS et DUT.

2.6. L'échec au concours d'enseignement du secondaire ou de professeur des écoles n'est pas synonyme de mauvaise insertion

En 2004, le taux de chômage dans le cas d'échec au concours de l'IUFM est de 5 %, deux fois moins important que pour les diplômés de licence ou sortants de maîtrise non diplômés. 65 % sont en emploi à durée indéterminée, proportion identique à celle des deuxièmes cycles universitaires. Sept sur dix trouvent leur premier emploi en moins de trois mois et 57 % mettent également moins de trois mois pour accéder à un emploi à durée indéterminée, soit 10 points de moins que les diplômés de licence ou les détenteurs de maîtrise. Avec un salaire médian net mensuel d'environ 1 400 euros, la position des jeunes en échec au concours de l'IUFM est intermédiaire entre celle de détenteurs d'une licence et celle des jeunes en possession d'une maîtrise. Ils sont 36 % à accéder au statut de cadre, comme les détenteurs d'une maîtrise, mais cet accès est plus fréquent que pour les licences (qui comptent 26 % de cadres après trois ans de vie active). En revanche, les jeunes qui ont échoué au concours occupent plus souvent des emplois dans le secteur public que les diplômés de maîtrise ou de licence : 74 % contre respectivement 34 % et 46 %. Enfin, 44 % d'entre eux sont fonctionnaires en mars 2004 et 6 % sont en emploi-jeune. Mais, cette population se singularise par le taux de temps partiel le plus élevé des sortants de l'enseignement supérieur, avec 17 %.

3 | Les sortants sans diplôme de l'enseignement supérieur : une population en difficulté

Les sortants sans diplôme de l'enseignement supérieur constituent la population pour laquelle la situation s'est le plus dégradé face à l'évolution de la conjoncture économique. Ces jeunes connaissent le taux de chômage au bout de trois ans de vie active le plus important des jeunes issus de l'enseignement supérieur : 19 % en mars 2004. Ce taux dépasse même celui des détenteurs d'un CAP ou d'un BEP (14 %) ou celui des bacheliers professionnels ou technologiques (13 %).

Cette situation préoccupante pose notamment la question de l'opportunité de la poursuite d'études pour certaines populations de bacheliers.

On compte 84 000 jeunes sortants de l'enseignement supérieur sans diplôme en 2001, ils représentent un quart de la génération qui quitte le système éducatif après le bac, proportion qui n'a pas augmenté depuis la Génération 98. Parmi eux, 6 sur 10 sont issus de DEUG. Les jeunes qui arrêtent leurs études en 2001 immédiatement après l'échec à ce diplôme sont dans 27 % des cas issus des filières Lettres et Langues et dans 3 cas sur 10, de Droit, Économie et AES. 24 % des jeunes qui quittent la formation initiale au niveau du BTS ou du DUT n'ont pas obtenu ce diplôme. Lorsqu'ils sont en échec au BTS ou au DUT, ils sont le plus souvent issus de filières tertiaires (63 % des situations).

Tableau 7

RÉPARTITION DES NON-DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SELON LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION

	Spécialités de formation	%
Échec en DEUG...	Sciences exactes*	11
	Lettres et Langues	16
	Droit, Économie, AES	18
	Autres sciences sociales	14
Échec en BTS ou DUT...	Tertiaires	26
	Industriels	15

Source : Céreq, enquête « Génération 2001 ».

* y compris STAPS.

Tableau 8

RÉPARTITION DES NON-DIPLÔMÉS SELON LA CLASSE DE SORTIE ET LE TYPE DE BAC

	Après un bac...	%
Échec en DEUG...	Général	36
	Technologique ou professionnel	24
Échec en BTS ou DUT...	Général	9
	Technologique ou professionnel	31

Source : Céreq, enquête « Génération 2001 ».

Parmi ces sortants au niveau IV supérieur de formation, le dernier diplôme obtenu est le bac général pour les deux tiers des jeunes en échec au DEUG et un bac technologique ou professionnel pour 77 % de ceux qui ont échoué au BTS ou DUT.

L'inscription en 1^{er} cycle universitaire constitue, pour 26 % des jeunes sortis au niveau du DEUG mais sans ce diplôme, un choix par défaut (cette orientation après le bac est la conséquence de candidatures non retenues en STS ou IUT). L'orientation par défaut est nettement plus fréquente pour les jeunes en échec au DEUG que pour ceux qui obtiennent ce diplôme et quittent le système éducatif avec le DEUG ou après une licence : dans ce cas en effet, seulement 10 % ont été orientés après le bac dans une filière qui n'était pas leur premier choix.

Le motif premier que les jeunes énoncent pour expliquer l'arrêt de leur formation est leur lassitude des études (45 % des motifs), en particulier lorsqu'ils sont issus de STS ou d'IUT. Un peu moins fréquemment cité (33 %), le fait d'avoir trouvé un emploi justifie pour certains leur sortie du système éducatif à ce niveau. Enfin, cité dans 27 % des cas, les raisons financières peuvent être aussi à l'origine de l'arrêt de la formation. Ce dernier motif est rapporté par près de quatre jeunes sur dix issus de DEUG en sciences sociales, à l'exclusion du Droit, Économie et AES.

Lorsqu'ils sont issus de filière professionnelle, les jeunes de niveau IV supérieur présentent un taux de chômage après trois ans de vie active de 18 % : il atteint 20 % en cas d'échec au premier cycle universitaire. Ces deux types de formation ne distinguent pas les sortants

Tableau 9

MOTIFS PRINCIPAUX ÉVOQUÉS POUR EXPLIQUER L'ARRÊT DES ÉTUDES (EN %)

		A trouvé un emploi	Pour des raisons financières	Est lassé par les études
Non diplômés de DEUG...	Sciences exactes*	31	23	43
	Lettres-Langues	35	26	45
	Droit, AES, sciences éco.	33	29	42
	Autres sciences sociales	36	39	39
Non diplômés de BTS ou DUT...	Tertiaires	34	23	49
	Industriels	26	28	51
Ensemble non diplômés (niveau 4+)		33	27	45

Source : Céreq, enquête « Génération 2001 ».

* y compris STAPS.

sans diplôme lorsqu'on considère l'évolution des taux de chômage depuis la fin des études : il passe de 13 % à 19 % de mars 2002 à mars 2004. Lorsque le diplôme est obtenu, les taux de chômage restent les mêmes ou décroissent (dans le cas des diplômés de BTS ou DUT) légèrement sur la période.

Vis-à-vis de l'accès à l'emploi, la situation en mars 2004 est la plus critique pour les sortants sans le DEUG après un bac technologique ou professionnel : 22 % d'entre eux sont chômeurs, contre 17 % pour les jeunes bacheliers technologiques ou professionnels qui ont poursuivi des études en STS ou IUT sans succès. Ces taux sont supérieurs à ceux des jeunes bacheliers professionnels qui entrent sur le marché du travail immédiatement après ce diplôme, en particulier lorsqu'il s'agit d'un bac professionnel industriel (7 % de chômage en mars 2004).

Parmi les premiers cycles universitaires, l'échec au DEUG semble relativement plus pénalisant pour l'accès à l'emploi à l'issue d'une filière de sciences exactes ou naturelles que pour les autres spécialités de formation. L'échec en BTS ou DUT tertiaire conduit plus souvent à une situation de chômage trois ans plus tard que s'il s'agit de spécialités industrielles (respectivement 20 % et 15 %).

Tableau 10

**SITUATION DES NON-DIPLÔMÉS TROIS ANS APRÈS LA FIN DES ÉTUDES
SELON LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION**

		Taux de chômage en mars 2004 (%)	Taux d'emploi à durée limitée (%)	Part de cadres et professions intermédiaires (%)	Salaire médian net mensuel (en euros)
Non diplômés de DEUG...	Sciences exactes*	24	41	56	1 100
	Lettres-Langues	18	41	57	1 060
	Droit AES S.éco	22	40	37	1 140
	Autres sciences sociales	19	41	47	1 120
Non diplômés de BTS ou DUT...	Tertiaires	20	31	40	1 120
	Industriels	15	29	45	1 220
Ensemble non diplômés (niveau 4+)		19	36	48	1 150
<i>Diplômés bac pro tertiaire</i>		<i>16</i>	<i>18</i>	<i>23</i>	<i>1 090</i>
<i>Diplômés bac pro industriel</i>		<i>7</i>	<i>33</i>	<i>33</i>	<i>1 200</i>
<i>Diplômés BTS tertiaire</i>		<i>10</i>	<i>22</i>	<i>48</i>	<i>1 200</i>
<i>Diplômés BTS industriel</i>		<i>7</i>	<i>29</i>	<i>69</i>	<i>1 300</i>

Source : Céreq, enquête « Génération 2001 ». * y compris STAPS.

En revanche l'accès à un premier emploi est pour les jeunes de niveau IV supérieur plus rapide que pour les autres : 61 % des DEUG non diplômés et 56 % des jeunes en échec au BTS ou au DUT ont un emploi dès leur entrée sur le marché du travail, contre 40 % pour les diplômés de ces filières professionnelles. De la même façon, ils sont deux fois plus souvent en emploi à durée indéterminée immédiatement après l'arrêt des études que ne le sont les diplômés de bac+2.

La qualité de l'emploi détenu après trois ans passés sur le marché du travail est ce qui fait le plus problème. La part des emplois à durée limitée est la plus élevée de tous les sortants du supérieur pour les jeunes en échec au DEUG : elle représente 40 % des emplois occupés pour les non-diplômés de DEUG quelle que soit la filière suivie. Avec 30 % d'emplois à durée limitée en mars 2004, les sortants sans diplôme de STS et IUT sont moins bien positionnés à cet égard que les simples bacheliers professionnels. De la même manière, les emplois de cadres ou professions intermédiaires sont moins fréquents pour les non-diplômés que pour les détenteurs d'un titre de niveau bac+2 : 47 % des DEUG en échec actifs occupés détiennent ce type d'emploi en mars 2004 contre 66 % dans le cas d'obtention du DEUG. La part des emplois cadres ou professions intermédiaires est encore plus faible à l'issue de DEUG de sciences sociales (inférieure à 40 %), elle atteint à peine 36 % pour les jeunes en échec au DEUG et qui sont bacheliers professionnels ou technologiques.

Tableau 11

SITUATION DES NON-DIPLÔMÉS TROIS ANS APRÈS LA FIN DES ÉTUDES SELON LE TYPE DE BAC

Après un bac...		Taux de chômage en mars 2004 (%)	Taux d'emploi à durée limitée (%)	Part des cadres et professions intermédiaires (%)	Salaire médian net mensuel (en euros)
Échec en DEUG...	Général	20	38	55	1 200
	Technologique ou professionnel	22	45	36	1 100
Échec en BTS ou DUT...	Général	ns	ns	ns	ns
	Technologique ou professionnel	17	31	39	1 120

Source : Céreq, enquête « Génération 2001 ».

Pour les jeunes en échec au BTS ou DUT, 41 % sont cadres ou professions intermédiaires en 2004 contre 69 % des détenteurs d'un DUT et 56 % des diplômés de BTS.

Pour les sortants de niveau IV supérieur, les emplois occupés en 2004 sont plus fréquemment sous contrats aidés : 14 % des emplois contre 9 % pour les diplômés de bac+2. De même, les emplois à temps partiel sont un peu plus fréquemment détenus

par les non-diplômés que par les titulaires de DEUG, BTS ou DUT : 15 % des jeunes en échec au DEUG et 8 % de ceux qui n'ont pas décroché un des diplômes professionnels travaillent à temps partiel.

En revanche, en matière de rémunération, les écarts sont faibles selon que les jeunes obtiennent ou non le diplôme de bac+2 : le salaire médian est de l'ordre de 1 200 euros net mensuel, quelle que soit la spécialité de la formation et le type de filière, rémunération qui est très proche de celle que perçoivent les bacheliers professionnels qui n'ont pas poursuivi leur formation au-delà de ce diplôme.

4 | Les licences professionnelles : un atout pour entrer dans la vie active dans une conjoncture difficile

La création en 1999 des licences professionnelles s'est inscrite dans le processus de continuité de la politique de professionnalisation des enseignements universitaires. En imposant un partenariat étroit avec le monde économique pour la conception des projets, il s'agissait de répondre de manière ciblée à une demande locale de formation professionnelle de haut niveau. Un des enjeux majeurs était donc clairement de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes sortants avec un niveau de diplôme bac+3, qui correspondait au premier niveau de l'architecture européenne des diplômés initiée par les déclarations de la Sorbonne et de Bologne.

Lors de la rentrée 2000, les 178 licences professionnelles effectivement créées ont accueilli 4 364 étudiants, ce qui représente 2 % des effectifs de licences. 86 % des étudiants ont été inscrits en formation initiale et 14 % en formation continue. Les composantes universitaires hors IUT ont accueilli 50 % des effectifs dont 52 % des licences professionnelles.

L'enquête « Génération 2001 » permet pour la première fois de suivre un échantillon de 600 jeunes diplômés de licences professionnelles en 2001 et de pouvoir comparer leur insertion en 2004 avec les autres diplômés de l'enseignement supérieur. Nous avons choisi ci-dessous de comparer leur insertion avec, d'une part, celle des diplômés de licences générales sortants sur le marché du travail avec un même diplôme au niveau bac+3² et d'autre part, celle des diplômés de filières courtes professionnalisées de l'enseignement supérieur (BTS et DUT) dont les spécialités de formation peuvent être plus facilement comparées à celles des licences professionnelles.

Globalement, l'examen des conditions d'insertion trois ans après l'obtention du diplôme montre que les sortants de licences professionnelles ont un peu mieux résisté à la dégradation de l'activité économique en 2001 et ont surtout pu accéder à des emplois plus qualifiés et plus durables que les autres sortants bac+2 et bac+3. Ainsi, leur stabilisation dans l'emploi en mars 2004 est sensiblement plus forte : seulement 22 % des diplômés de licences professionnelles se trouvent sur un emploi à durée limitée (dont 18 % pour les diplômés de spécialités industrielles) contre 33 % pour les diplômés de licences générales. En revanche, le taux de chômage des licences professionnelles d'environ 9 % n'est que très légèrement inférieur au taux de chômage moyen des sortants de

² À la différence du tableau 1, tous les sortants non diplômés de maîtrise n'ont pas été retenus.

Tableau 12

**LA SITUATION EN 2004 DES DIPLÔMÉS DE LICENCES PROFESSIONNELLES ET
DES LICENCES GÉNÉRALES**

	Taux de chômage trois ans après la fin des études (%)	Part des emplois à durée limitée trois ans après la fin des études (%)	Salaire médian net mensuel (en euros)
Licences professionnelles industrielles	5	18	1 400
Licences générales sc. exactes, STAPS	6	43	1 340
Licences professionnelles tertiaires	12	26	1 370
Licences générales sc. humaines et sociales	14	30	1 250
Ensemble des licences professionnelles	9	22	1 380
Ensemble des licences générales	12	33	1 300

Source Céreq, enquête « Génération 2001 ».

l'enseignement supérieur. Ce sont surtout les diplômés des spécialités industrielles qui bénéficient des meilleures conditions d'insertion avec un taux de chômage de 5 % un peu plus faible que celui des diplômés d'écoles d'ingénieurs.

Les rémunérations sont plus élevées pour des diplômés de licences professionnelles qui ont pourtant le même niveau d'études post-baccalauréat que les diplômés de licences générales : les premiers touchent en moyenne 80 euros de plus que les seconds. Les différences sont particulièrement sensibles pour les filières tertiaires, où les diplômés de licences professionnelles perçoivent une rémunération de 1 370 euros contre 1 250 pour les diplômés de licences générales.

Si l'on compare plus finement l'insertion des diplômés de licences professionnelles par spécialité de formation par rapport aux diplômés des filières courtes de l'enseignement supérieur (BTS et DUT), l'année supplémentaire sanctionnant l'obtention d'une licence professionnelle apparaît comme un plus sur le marché du travail. Cet avantage est surtout lié à la qualification des emplois et leur rémunération. En fonction des spécialités de formation, le taux d'accès aux emplois de cadres et aux professions intermédiaires est supérieur de 15 à 25 points pour les diplômés de licences professionnelles. Près de neuf diplômés de licences professionnelles sur dix dans les spécialités industrielles et plus d'un sur deux dans le tertiaire arrivent à ce niveau de qualification. Les écarts de rémunération sont comme précédemment plus marqués pour les spécialités tertiaires, où la licence professionnelle permet de percevoir une rémunération sensiblement plus élevée que les diplômés des autres licences. En termes de taux de chômage, les différences entre spécialités restent relativement minces si l'on fait abstraction des spécialités industrielles hors production et transformation dont l'effectif dans notre échantillon est trop faible pour être comparé. Seuls les diplômés de licences professionnelles de commerce et de

gestion (échange et gestion) semblent avoir un peu plus de difficultés que ceux de BTS et d'IUT dans ces mêmes spécialités si l'on regarde le taux de chômage et la stabilisation dans l'emploi. Néanmoins, pour ces spécialités, les emplois occupés au niveau licence y sont toujours plus qualifiés et mieux rémunérés.

On peut naturellement s'interroger sur le poids des débouchés publics parmi les sortants de licences professionnelles. Lorsqu'ils ne poursuivent par leurs études, les diplômés de licences générales s'orientent souvent vers des emplois dans le secteur public au sens large. En 2004, ce fut le cas pour un jeune sur deux sorti sur le marché du travail à l'issue d'une licence générale. Les diplômés de licences professionnelles sont en revanche plus attirés vers le secteur privé : moins d'un jeune diplômé de licences professionnelles sur sept a obtenu en mars 2004 un emploi dans le secteur public. Par spécialité de formation, seules certaines formations tertiaires voient plus de 20 % de leurs diplômés aller dans le secteur public.

Tableau 13

LA SITUATION EN 2004 DES LICENCES PROFESSIONNELLES PAR SPÉCIALITÉS DE FORMATION

	Taux de chômage trois ans après la fin des études (%)	Part des emplois à durée limitée (%)	Salaire médian net mensuel (en euros)	Part des emplois de cadre et de profession intermédiaire (%)
Licence Pro production & transformation	6	14	1 410	87
BTS-DUT production & transformation	6	22	1 300	72
Licence Pro autre industrie	2*	29*	1 370*	91*
BTS-DUT autre industrie	8	21	1 300	71
Licence Pro échange & gestion	13	27	1 300	73
BTS-DUT échange & gestion	9	23	1 200	46
Licence Pro autre tertiaire	12	26	1 370	84
BTS-DUT autre tertiaire	11	35	1 200	56

Source Céreq, enquête « Génération 2001 ».

* Les résultats relatifs à ces spécialités de formation concernent des effectifs très faibles dans notre échantillon. De ce fait, les comparaisons avec les autres lignes du tableau sont peu significatives. Ils sont cependant donnés à titre indicatif.

Tableau 14

LA PART DES EMPLOIS DANS LE SECTEUR PUBLIC

	% de jeunes en emploi dans le secteur public
Diplômés de licences professionnelles	13
Diplômés de licences générales	50
Licences professionnelles production & transformation	9
Licences professionnelles autre industrie	13
Licences professionnelles échange & gestion	10
Licences professionnelles autre tertiaire	19

Source Céreq, enquête « Génération 2001 ».

Un examen plus fin des principaux types d'emplois occupés par spécialité confirme que les débouchés sont majoritairement qualifiés et en rapport avec la formation préparée. Les emplois de techniciens ou de professions intermédiaires administratives et commerciales (notamment pour la spécialité échange et gestion) sont les plus fréquents (dans près d'un cas sur deux). La répartition sectorielle des débouchés montre que les activités de services aux entreprises sont dominantes pour trois spécialités sur quatre. Seules, les spécialités d'échange et de gestion font exception : les principaux secteurs des diplômés sont le commerce et les activités financières, c'est-à-dire principalement les secteurs de la banque et de l'assurance.

Au total, les diplômés de licence professionnelle ont éprouvé globalement moins de difficultés à s'insérer dans une conjoncture économique pourtant difficile. Par rapport aux diplômés des filières courtes de l'enseignement supérieur, leurs débouchés sont souvent plus stables et mieux rémunérés. Leurs emplois sont également plus qualifiés. Cela ne leur permet pas pour autant d'accéder au statut cadre : seulement 17 % d'entre eux accèdent aux emplois de cadre, dont 15 % dans l'industrie. Ce taux d'accès au statut cadre est même inférieur de près 6 points à ceux qui sortent diplômés d'une licence générale en 2001.

LES DÉBOUCHÉS DES DIPLÔMÉS DE LICENCES PROFESSIONNELLES

Les principaux emplois occupés en mars 2004 par les diplômés de licences professionnelles

Production et transformation

Techniciens (40 %)

Professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprise

Contremaîtres, agents de maîtrise

Autres spécialités industrielles

Techniciens (50 %)

Professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprise

Cadres techniques d'entreprises (principalement sur des fonctions informatiques)

Échanges et gestion

Professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprise (40 %)

Employés de commerce

Employés administratifs d'entreprise

Autres spécialités tertiaires

Techniciens (34 %)

Professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprise

Cadres techniques d'entreprises (principalement sur des fonctions informatiques)

Les principaux secteurs employant en mars 2004 les diplômés de licences professionnelles

Production et transformation

Industries des biens intermédiaires (20 %)

Services aux entreprises (20 %)

Autres spécialités industrielles

Services aux entreprises (25 %)

Échanges et gestion

Commerce (26 %)

Activités financières (22 %)

Autres spécialités tertiaires

Services aux entreprises (30 %)

Le regroupement de spécialités de licences professionnelles

Production et transformations : Production industrielle ; Gestion de la production industrielle ; Automatique et informatique industrielle ; Transformations industrielles, Industrie agro-alimentaire, alimentation ; Biotechnologies ; Industries chimiques et pharmaceutiques ; Transformation des métaux ; Matériaux de construction ; Habillement, mode et textile ; Plasturgie et matériaux composites ; Énergie et génie climatique.

Autres spécialités industrielles : Agriculture, pêche, forêt et espaces verts ; Génie civil, construction, bois ; Mécanique, Électricité, Électronique.

Échange et gestion : Management des organisations ; Logistique ; Commerce ; Assurance, banque, finance ; Gestion des ressources humaines.

Autres spécialités tertiaires : Communication et information ; Services aux personnes ; Services aux collectivités.

5 | La filière STAPS : des formations attractives mais des débouchés professionnels très inégaux...

La filière STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) a vu le jour en 1975. À l'époque le nombre d'étudiants inscrits était d'environ 6 000. Trente ans plus tard, les effectifs ont été multipliés par près de huit. Ce sont surtout ces dernières années que la hausse a été la plus importante, en raison notamment de la suppression des tests de sélection pour l'entrée en première année de DEUG, à partir du milieu des années 1990. En conséquence, le nombre d'étudiants inscrits en STAPS est passé de 33 000 pour l'année 1997-1998 à 48 000 en 2003-2004, ce qui a rendu cette jeune filière comparable à l'ensemble des autres filières universitaires. De ce fait, la question du devenir de ces étudiants est devenue de plus en plus préoccupante, compte tenu de la saturation puis de la restriction du débouché traditionnel offert par les concours d'accès aux métiers de l'enseignement de l'EPS³ (en premier lieu le CAPEPS). Or, même si d'autres filières se sont développées dans une logique de diversification des débouchés professionnels, il se trouve que la filière « éducation et motricité » ouverte aux niveaux licence et maîtrise continue à regrouper le plus grand nombre d'étudiants.

En 2000-2001, le nombre d'étudiants inscrits en STAPS (du premier au troisième cycle) avoisine les 45 000. L'enquête « Génération 2001 » a permis d'interroger un échantillon national de près de 1 300 jeunes sortants de la filière universitaire STAPS vers la vie active, dont la moitié sont des sortants de niveau second cycle⁴. La filière reste parmi les plus masculines des filières universitaires : les trois quarts des jeunes sortants STAPS sont des hommes. Les femmes sont un peu plus nombreuses en second cycle (surtout dans les filière « éducation et motricité » et « sport adapté ») mais la tendance générale n'est pas à un équilibrage entre hommes et femmes même si la proportion de ces dernières augmente légèrement avec le niveau d'études. La proportion d'hommes dans la filière se rapproche de celle observée pour les spécialités scientifiques universitaires, contrairement aux filières lettres et sciences humaines où la part des jeunes filles est majoritaire. Les jeunes titulaires d'un bac général le plus souvent scientifique sont les plus nombreux parmi les sortants de second cycle. En revanche, la moitié de ceux qui entrent en STAPS et qui échouent avant le DEUG possèdent un bac professionnel ou technologique. Un étudiant sur trois occupe un emploi régulier parallèlement au déroulement de ses études et, dans plus de 60 % des cas, cet emploi a un rapport avec le domaine des activités physiques et sportives.

³ EPS : éducation physique et sportive.

⁴ Au total 1 294 jeunes ont été interrogés répartis de la façon suivante : 467 ont commencé un cursus STAPS pour finalement quitter l'université sans y avoir décroché de diplôme, 1 38 ont obtenu un DEUG ou un DEUST, 362 ont obtenu une licence ou une maîtrise de la filière « éducation et motricité », 285 ont obtenu une licence ou une maîtrise d'une autre filière : entraînement et performance (96), management du sport (116), ou sport adapté (76) ; 42 sont diplômés d'un DESS. En raison de la faiblesse de l'échantillon, les résultats concernant les DESS seront supprimés des tableaux.

5.1. Des taux de chômage faibles au bout de trois ans, mais des emplois à durée limitée

Comme le montraient déjà les enquêtes du Céreq « Génération 98 » et « Enseignement supérieur 99 », les débouchés professionnels des sortants de STAPS restent assez atypiques par rapport à ceux des autres diplômés du supérieur malgré l'évolution de la conjoncture et l'augmentation des volumes de diplômés. L'emploi y est généralement plus fréquent mais également plus précaire. Ainsi, trois ans après leur sortie de l'université, les jeunes issus de STAPS sont moins touchés par le chômage que l'ensemble des sortants de l'enseignement supérieur (8 % contre 12 %). Le taux de chômage des seconds cycles d'environ 6 % est comparable à celui des diplômés d'écoles d'ingénieurs. Cependant, par rapport aux autres filières, l'emploi occupé est plus fréquemment à durée limitée même si la part de ces emplois décroît avec le niveau de diplôme. Les emplois-jeunes constituent environ 20 % de ces emplois. Toujours à niveau de diplôme comparable, la part de cadres et de professions intermédiaires est sensiblement plus élevée que dans les autres filières mais avec des rémunérations qui sont en revanche légèrement inférieures à la moyenne.

Tableau 15

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES SORTANTS DE FILIÈRES STAPS EN MARS 2004

	Taux de chômage en mars 2004 (%)	Emploi à durée limitée en mars 2004 (%)	Part des cadres (%)	Part des cadres et professions intermédiaires (%)	Salaire médian net mensuel en mars 2004 (en euros)
Non diplômés	10	45	5	58	1 110
DEUG, DEUST	9	36	9	67	1 190
Second cycle « éducation et motricité »	6	31	47	90	1 350
Autres seconds cycles	6	32	19	86	1 220
Ensemble des sortants de STAPS	8	36	22	71	1 200

Source : Céreq, enquête « Génération 2001 » – Extension STAPS.

5.2. Un emploi sur deux est en rapport avec le sport

Un des enjeux de cette extension de l'enquête Génération était de s'intéresser au lien entre la formation en STAPS et les emplois auxquels les jeunes peuvent accéder. Autrement dit, il s'agissait de savoir dans quelle mesure les sortants de filières STAPS trouvent sur le marché du travail un emploi en rapport avec les activités physiques et sportives ? Pour y répondre, nous avons retenu deux groupes de professions liées aux activités physiques et sportives. Le premier rassemble la catégorie des moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles 2003 (poste 424a), le second groupe est beaucoup plus hétérogène en termes de positions professionnelles et de types d'employeurs : on y repère les professeurs d'EPS, les cadres du ministère de la Jeunesse et des Sports⁵, ceux des collectivités territoriales⁶, les vendeurs d'articles de sport, les organisateurs d'évènements ou les spécialistes de la communication dans le domaine du sport, les préparateurs physiques, les directeurs et cadres d'organisations sportives, les employés, cadres administratifs et autres chargés de projet des associations sportives mais également toutes les professions liées au secteur de l'animation (animateur ou directeur de centres de loisirs, de clubs...)⁷.

Tableau 16

LES DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS DES SORTANTS DE FILIÈRES STAPS EN LIEN AVEC LE SPORT (EMPLOI À LA DATE DE L'ENQUÊTE)

	Professions liées aux activités physiques et sportives (%)		Autres professions
	« moniteurs, éducateurs sportifs »	« autres professions en relation avec le sport »	
Non diplômés	13	11	76
DEUG, DEUST	22	22	56
2e cycle « éducation et motricité »	8	55	37
Autres seconds cycles	23	38	39
Ensemble	14	33	53

Source : Céreq, enquête « Génération 2001 » - Extension STAPS.

⁵ Professeurs de sport, inspecteurs, conseillers techniques...

⁶ Notamment les CTAPS : conseiller territorial des activités physiques et sportives.

⁷ En raison de la diversité de sa composition, ce deuxième groupe n'existe pas dans les nomenclatures officielles. La construction qui en est faite ici pour les besoins de l'analyse repose essentiellement sur un classement des libellés de professions déclarés par le jeune au cours de l'enquête.

Les emplois occupés au terme de trois ans sur le marché du travail se répartissent globalement pour moitié entre des professions plus ou moins directement liées au sport (47 %) et des professions exercées dans un autre domaine (53 %). Des disparités apparaissent cependant en fonction du niveau de sortie de l'enseignement supérieur. Les trois quarts des jeunes qui quittent l'université sans avoir décroché de diplôme occupent des professions qui n'ont pas de rapport avec le sport. Lorsqu'ils ont obtenu un DEUG ou un DEUST, la part des professions liées au sport augmente sans être toutefois majoritaire (44 %), et la moitié sont des emplois de moniteurs ou éducateurs sportifs.

À partir du second cycle, la part des professions n'ayant aucun rapport avec le sport diminue. Les emplois diffèrent néanmoins assez nettement selon la filière suivie. En particulier, près d'un jeune sur deux sortant de la filière « éducation et motricité » occupe un emploi de niveau cadre au bout de trois ans. La proportion de cadres augmente lorsque ces jeunes exercent une profession liée aux activités physiques et sportives, pour atteindre 81 % contre 44 % pour les sortants des autres seconds cycles STAPS. Il s'agit d'emplois de professeurs d'EPS, qui sont en quasi-totalité occupés par les jeunes issus de la filière « éducation et motricité ». Lorsque les jeunes sont diplômés d'un second cycle STAPS et qu'ils n'exercent pas une profession en lien avec le sport, à peine 6 à 7 % d'entre eux occupent des postes de cadre.

Tableau 17

LA PART DES EMPLOIS DE CADRES ET DE PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES DANS LES DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS DES SORTANTS DE FILIÈRES STAPS (EMPLOI À LA DATE DE L'ENQUÊTE)

	Professions liées aux APS* (%)		Autres professions (%)	
	Cadres	Professions intermédiaires	Cadres	Professions intermédiaires
Seconds cycle « éducation et motricité »	81	18	7	68
Autres seconds cycles	44	52	6	63

* APS : activités physiques et sportives. Source : Céreq, enquête « Génération 2001 » - Extension STAPS.

L'examen des intitulés d'emploi déclarés par les jeunes pour les professions dans le domaine des APS indique une forte prépondérance des emplois liés à la formation : moniteur, animateur, formateur, éducateur sportif et enseignant des activités sportives au sens large. Ces emplois s'exercent auprès de publics variés – jeunes enfants, adultes, retraités, personnes handicapées – avec des logiques différentes allant de l'initiation à la découverte en passant par les pratiques compétitives. Nombre d'entre eux sont exercés en milieu scolaire ou périscolaire.

Les débouchés professionnels varient sensiblement selon la filière préparée à l'université. Seuls, les sortants de la filière « éducation et motricité » deviennent majoritairement enseignants. Les jeunes issus des autres filières sont près du quart à compléter leur formation universitaire par des diplômes professionnels en particulier des brevets d'État

Tableau 18

RÉPARTITION DES PROFESSIONS EN LIEN AVEC LE SPORT (EMPLOI À LA DATE DE L'ENQUÊTE)

	%
Professeur d'EPS, professeur de sport	58
Animateur sportif, de centres de loisirs, aide-éducateur	11
Directeur ou responsable de centres sportifs, de loisirs, de vacances, de clubs	9
Moniteur, éducateur enfants	6
Conseiller technique sportif, coordinateur sport animation jeunesse	5
Commercial sport, loisirs (ventes d'articles de sport, évènements sportifs)	5
Agent d'animation, agent de développement sportif	4
Autres professions en relation avec le sport (kiné, préparateur physique, psychologue du sport...)	2
Ensemble	100

Source : Céreq, enquête « Génération 2001 » - Extension STAPS.

du ministère de la Jeunesse et des Sports lorsqu'ils souhaitent exercer un emploi dans leur champ de compétences. Lorsque ces jeunes ne s'insèrent pas dans le domaine des APS, d'autres secteurs leur offrent des possibilités d'exercice professionnel mais souvent pour des emplois sous-qualifiés. Parmi la diversité de ces professions, on note 15 % de sapeurs pompiers, gendarmes, policiers ou militaires, 14 % de professions liées à la vente (vendeur, technico-commercial, conseiller de vente, assistant commercial...), 9 % de surveillants en établissement scolaire, 4 % de professeurs des écoles et 3 % d'emplois d'aides-éducateurs scolaires ou dans le secteur de la santé et du social. Les emplois occupés par les sortants de deuxième cycle se répartissent quelle que soit la filière retenue, de façon quasi équilibrée entre des professions en lien avec le sport et l'ensemble des autres professions. En revanche, c'est la nature de l'entreprise qui diffère fortement. Les jeunes de la filière « éducation et motricité » sont 80 % à travailler dans le secteur public (les deux tiers dans l'éducation) ; à l'inverse, un jeune sur deux issu des autres filières travaille dans une entreprise privée. Les jeunes qui exercent une profession n'ayant pas de lien avec le sport, travaillent quant à eux indifféremment dans le secteur public ou privé. Les moniteurs ou éducateurs sportifs exercent le plus souvent leur profession – sept fois sur dix – dans des structures privées (y compris dans des associations), et deux fois sur dix dans des collectivités territoriales. Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, les travailleurs non salariés ne sont pas plus nombreux chez ces jeunes que chez ceux issus d'autres spécialités universitaires de même niveau. En revanche, les emplois-jeunes sont plus fréquents et touchent l'ensemble des diplômés de STAPS de premier comme de second cycle. Ils représentent le tiers des emplois à durée limitée dans le domaine du sport et 15 % dans les autres domaines.

 **Références bibliographiques**

Céreq (2005), *Quand l'école est finie ... Premiers pas dans la vie active de la Génération 2001*, Céreq, Marseille.

Giret J.-F. (2005), « De la thèse à l'emploi. Les débuts professionnels des jeunes titulaires de doctorat », Céreq, *Bref*, n° 220, juin.

Giret J.-F., Moullet S. et Thomas G. (2003), *De l'enseignement supérieur à l'emploi : les trois premières années de vie active de la Génération 98*, Céreq, Notes Emploi Formation, n° 1.

Giret J.-F., Moullet S. et Thomas G. (2003), « L'enseignement supérieur professionnalisé. Un atout pour entrer dans la vie active », Céreq, *Bref*, n° 195, mars.

Marchal N., Molinari-Perrier M. et Sigot J.-C. (2004), « Génération 2001. S'insérer lorsque la conjoncture se dégrade », Céreq, *Bref*, n° 214, octobre.

Thomas G. (2003), « Les jeunes qui sortent sans diplôme de l'enseignement supérieur », Céreq, *Bref*, n° 200, septembre.

Annexes

Tableau 19

PART DU TEMPS PASSÉ AU CHÔMAGE DEPUIS LA FIN DES ÉTUDES

	Part du temps au chômage (%)	Plus de six mois de chômage (%)	Plus de douze mois de chômage (%)
Écoles ingénieurs	11%	20	8
Doctorats diplômés (y compris santé)	9%	17	8
DEA et DESS diplômés, (y. c. doctorats non diplômés)	14%	24	13
Écoles de commerce et autres écoles bac+4, bac+5	14%	27	12
Maîtrises diplômés (y compris bac+5 non diplômés)	14%	23	14
Licences diplômés (y compris maîtrises non diplômés)	9%	16	7
DEUG diplômés (y compris licences non diplômés)	10%	18	10
DEUG non diplômés*	13%	25	13
DUT diplômés	11%	22	8
BTS diplômés	10%	20	7
BTS/DUT non diplômés*	14%	29	15
IUFM concours réussi	0%	0	0
IUFM concours échoué	7%	14	6
Écoles santé-social niveau bac+2	1%	1	0
Total	11%	20	9

Source : Céreq, enquête « Génération 2001 ».

* sont inclus les jeunes sortis en 2001 non diplômés de DEUG, BTS ou DUT mais qui par ailleurs ont précédemment obtenu un autre diplôme du supérieur.

Tableau 20
TEMPS D'ACCÈS AU PREMIER EMPLOI

	Zéro mois (%)	Un à trois mois (%)	Trois à six mois (%)	Plus de six mois (%)
Écoles ingénieurs	40	21	21	18
Doctorats diplômés (y compris santé)	79	7	6	9
DEA et DESS diplômés, (y. c. doctorats non diplômés)	55	14	14	17
Écoles de commerce et autres écoles bac+4, bac+5	46	17	19	19
Maîtrises diplômés (y compris bac+5 non diplômés)	50	17	14	19
Licences diplômés (y compris maîtrises non diplômés)	62	15	10	13
DEUG diplômés (y compris licences non diplômés)	59	16	12	13
DEUG non diplômés*	61	11	13	15
DUT diplômés	41	21	23	15
BTS diplômés	44	24	21	11
BTS/DUT non diplômés*	56	16	16	14
IUFM concours réussi	38	53	5	5
IUFM concours échoué	45	32	14	10
Écoles santé-social niveau bac+2	78	14	6	2
Total	54	19	15	13

Source : Céreq, enquête « Génération 2001 ».

Champ : population qui a eu au moins un emploi depuis la fin des études.

* sont inclus les jeunes sortis en 2001 non diplômés de DEUG, BTS ou DUT mais qui par ailleurs ont précédemment obtenu un autre diplôme du supérieur.

Tableau 21

TEMPS D'ACCÈS AU PREMIER EMPLOI À DURÉE INDÉTERMINÉE OU FONCTIONNAIRE

	Zéro mois (%)	Un à trois mois (%)	Trois à six mois (%)	Plus de six mois (%)
Écoles ingénieurs	33	19	18	30
Doctorats diplômés (y compris santé)	45	5	5	46
DEA et DESS diplômés (y. c. doctorats non diplômés)	37	8	13	43
Écoles de commerce et autres écoles bac+4, bac+5	31	12	17	40
Maîtrises diplômés (y . . bac+5 non diplômés)	33	10	12	45
Licences diplômés (y compris maîtrises non diplômés)	37	11	6	46
DEUG diplômés (y compris licences non diplômés)	39	13	12	37
DEUG non diplômés*	38	8	8	46
DUT diplômés	19	10	15	56
BTS diplômés	16	11	14	59
BTS/DUT non diplômés*	27	6	13	53
IUFM concours réussi	35	53	4	8
IUFM concours échoué	28	29	11	32
Écoles santé-social niveau bac+2	34	9	9	48
Total	30	13	12	46

Source : Céreq, enquête « Génération 2001 ».

Champ : population qui a eu au moins un emploi à durée illimitée depuis la fin des études.

* sont inclus les jeunes sortis en 2001 non diplômés de DEUG, BTS ou DUT mais qui par ailleurs ont précédemment obtenu un autre diplôme du supérieur.

Les Notes du
Céreq

CENTRE D'ÉTUDES
ET DE RECHERCHES
SUR LES QUALIFICATIONS

www.cereq.fr

10, place de la Joliette,
BP 21321,
13567 Marseille cedex 02
Tél. 04 91 13 28 28
Fax 04 91 13 28 80

Imprimé par le
Céreq
Marseille
Dépôt légal
1^{er} trimestre 2006
ISBN : 2-11-095575-9
978-2-11-095575-3
ISSN : 1764-4054
Prix : 10 €